EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **23 avril 2010 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **vingt trois avril deux mille dix**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 16 avril 2010, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Serge GODARD, Alain MARTINET, Dominique ADENOT, Françoise NOUHEN, Alain BARDOT, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile SAUGUES, Monique BONNET, Djamel IBRAHIM-OUALI, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Odile VIGNAL, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Havva ISIK, Simon POURRET, Pascal GENET, Cécile AUDET, Danielle AUROI, Nicole BARBIN, Sandrine BERGEROT-RAYNAL, Grégory BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Pierre BRENAS, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Cyril CINEUX, Sandrine CLAVIERES, Carole COURTIAL, Anne COURTILLÉ, Jérôme GODARD, Philippe GORCE, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECŒR, Alain LAFFONT, Isabelle LAVEST, René MAYOT, Chantal MERCIER-COURTY, Didier MULLER, Corinne NAJIM, Yves REVERSEAU, Marie SAVRE, Bruno SLAMA, Jean-Philippe VALENTIN, Louis VIRGOULAY**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Bernard DANTAL à Cyril CINEUX, Philippe BOHELAY à Jérôme GODARD, Patricia AUCOUTURIER à Corinne NAJIM, Jean-Michel DUCLOS à Alain LAFFONT, Roger GIRARD à Yves REVERSEAU, Danièle GUILLAUME à Françoise NOUHEN, Martine REMBERT-MANTELET à Odile VIGNAL**
Excusé(e)s :	**Michel FANGET, Jacques LANOIR, Thierry ORLIAGUET, Christine PERRET**
Absent(e)s :	
Secrétaire :	**Sandrine CLAVIERES**

A partir de la question n° 8, Monsieur le Maire confie la conduite des débats à Alain MARTINET, Premier Adjoint.

Rapport N° 33

ETAT DES TRAVAUX DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (2009)

Le Conseil Municipal prend acte de la communication de ces procès-verbaux.

Conformément à l'article L 1413-1 du Code général des collectivités territoriales, le Maire doit présenter à l'assemblée délibérante, avant le 1er juillet de chaque année, un état des travaux réalisés l'année précédente par la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

La Commission Consultative des Services Publics Locaux s'est réunie le mercredi 25 février 2009 afin d'examiner les rapports d'activités relatifs à la distribution publique d'eau potable, au service de distribution de chauffage de la Gauthière, au POLYDÔME, à la gare routière, ainsi que les rapports relatifs à la gestion des parcs de stationnement (exercice 2007).

(Vous trouverez à cet effet, la copie du procès verbal N°2)

La Commission Consultative des Services Publics Locaux s'est réunie le mercredi 20 mai 2009 afin d'émettre un avis sur le renouvellement de la délégation de service public pour le chauffage urbain des quartiers Croix de Neyrat, Champratel, les Vergnes.

(Vous trouverez à cet effet, la copie du procès verbal N°3)

Il vous est proposé, en accord avec votre Commission, de prendre acte des deux procès-verbaux qui retracent les travaux de la Commission Consultative des Services Publics Locaux en 2009.

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 30 avril 2010

LE MAIRE
Pour le Maire et par délégation,
Le Premier Adjoint,

Alain MARTINET

VILLE DE CLERMONT FERRAND

COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

REUNION DU MERCREDI 25 février 2009
14H30 18h15
Hôtel de Ville
(salle BLAISE PASCAL)

-1- **Examen du rapport relatif à la distribution publique de l'eau et du service de l'assainissement en 2007,**
-2- **Examen du rapport relatif au service de distribution de chauffage urbain en 2007 (société DALKIA),**
-3- **Examen du rapport relatif à la gestion du POLYDÔME en 2007,**
-4- **Examen des rapports relatifs à la gestion des parcs de stationnement exploités par la Société VINCI SERVICE en 2007 :**
(Blaise Pascal, Jaude/Vercingétorix, Saint Pierre, Allagnat, les Carmes Delille)
-5- Examen du rapport relatif à la gestion du parc de stationnement Gambetta, exercice 2007,
-6- **Examen du rapport relatif à la gestion du parc de stationnement de la Poterne, exercice 2007,**
-7- **Examen du rapport relatif à la gestion de la Gare routière, exercice 2007.**

---------- **PROCES VERBAL N°2**---------

(mandature 2008/2014)

-1- LES MEMBRES PRESENTS :

- **Monsieur le Président :**
  - Monsieur Alain MARTINET,
- **Le Collège des élus désignés au sein du Conseil Municipal lors de sa séance du 04 avril 2008 :**
  - Monsieur Alain BARDOT (Monsieur Bardot arrive à 15H00),
  - Monsieur Alain LAFFONT (Monsieur Laffont quitte la séance à 16H30),
  - Madame Odile VIGNAL (Madame VIGNAL quitte la séance à 17H30),
  - Madame Cécile AUDET,
  - Philippe GORCE.

- Le Collège des représentants d'associations locales nommées par le Conseil Municipal lors de sa séance du 13 juin 2008 :

- AUTOMOBILE CLUB D'AUVERGNE REPRESENTE PAR PATRICE BESQUEUT,
- CONFEDERATION NATIONALE DU LOGEMENT REPRESENTEE PAR MARIE JARDIER,
- UNION DES COMITES DE QUARTIERS REPRESENTE PAR PIERRE BOYER ET JOËLLE BRUNEL,
- CLERMONT-COMMERCE REPRESENTE PAR STANISLAS RENIE
- UFC QUE CHOISIR REPRESENTE PAR MAX GRENERY,

- Personnalités invitées pour leur compétence :

- Monsieur Patrick GOGORDAN, Polydôme,
- Monsieur Michel MIGLIERINA, parc Poterne/Cathédral,
- Madame Ghislaine HUGUENOT, parc des Salins,
- Madame Evelyne BEAUDOIN, parc des Salins,
- Monsieur Didier JOURDAIN, Gare routière,
- Madame Marie-France ANGELY, parcs gérés par la Société VINCI-PARK
- Monsieur Philippe MEYVIAL, parcs gérés par la Société VINCI-PARK

- Les services municipaux :

- Monsieur Michel BOURDILLON (Directeur du service de l'eau),
- Monsieur Vincent GILLET (Direction du service de l'eau),
- Monsieur Luc MARQUET, (Directeur des affaires juridiques),
- Monsieur Gilles CAVAGNA (Direction du Patrimoine Bâti),
- Mademoiselle Elodie BOMBLED (Direction des affaires juridiques),
- Monsieur Jean-Michel MICHALOT, (Direction des affaires juridiques).

-2- LES MEMBRES EXCUSES OU ABSENTS :

- **Le Collège des élus désignés au sein du Conseil Municipal lors de sa séance du 04 avril 2008 :**
  - Madame Patricia AUCOUTURIER,
  - Madame Carole COUTIAL,
  - Monsieur Michel FANGET,
  - Madame Christine PERRET,

- Le Collège des représentants d'associations locales nommées par le Conseil Municipal lors de sa séance du 13 juin 2008 :

- DIDIER MULLER, FEDERATION DEPARTEMENTALE DE L'HOTELLERIE DU PUY-DE-DOME,
- UROC AUVERGNE,
- VERSUS PROD,
- CONSOMATION LOGEMENT CADRE DE VIE REPRESENTE,

Monsieur le Président de la Commission ouvre la séance et remercie les participants pour leur présence, Monsieur le Président propose alors d'aborder l'ordre du jour.

-3- ORDRE DU JOUR :

Examen des comptes rendus d'activité 2007 des services publics délégués et du service de l'eau et de l'assainissement :

(A) SERVICE DE L'EAU et de l'ASSAINISSEMENT

Le rapport est présenté sous forme de diapositives et commenté par Monsieur Michel BOURDILLON, Directeur de la DEA. Le rapport complet est téléchargeable à partir du site de la Ville de Clermont-Ferrand.

Le prix de l'eau à Clermont-Ferrand se maintient dans la moyenne basse par rapport aux communes de même importance. La consommation a baissé en 2007 et continue de diminuer en 2008.

La question de la diffusion de la plaquette du CEPA sur la gestion des périmètres de protection du champ captant du Val d'Allier est abordée et il est proposé l'information du public via une insertion dans le bulletin municipal.

En dehors de la collecte, le service de l'assainissement est pour partie devenu une compétence communautaire. Toutefois, la question du traitement des boues plutôt que leur enfouissement est par ailleurs débattue.

(B) CHAUFFAGE URBAIN

Le rapport concernant la saison d'exploitation 2007/2008 qui s'étend contractuellement du 1er juillet 2007 au 30 juin 2008 est distribué aux membres de la commission et commenté par Monsieur Gilles CAVAGNA de la Direction du Patrimoine Bâti.

Ce réseau date des années 70 et s'étend sur près de 2700 m et est exploité depuis 1997 par la société DALKIA sous le régime d'une délégation de service public (DSP). Le contrat de DSP actuel se termine le 30 juin 2010.

1- Rappel sur la nature des équipements en place :

a) Chaufferie centrale :

La chaufferie centrale est équipée de cogénérateurs d'une puissance électrique de 2,6 MW et de 3 MW de chaleur fonctionnant au gaz naturel. De plus, une chaufferie de 12 MW (fioul + gaz) permet de couvrir les besoins complémentaires en chauffage et en eau chaude sanitaire.

b) Le réseau de chaleur :

Le réseau date des années 70 et s'étend sur 2,7 km, il raccorde 1500 logements, deux écoles, une maison de retraite, un collège, un centre social et le site municipal de la Charme. Des tronçons du réseau ont été ajoutés et d'autres rénovés tout au long de son utilisation suivant les urgences rencontrées.

c) Les sous-stations :

Le réseau de chaleur alimente 21 sous-stations qui délivrent par le biais d'échangeurs thermiques l'énergie aux abonnés.

2- Bilan technique de la saison :

La saison de chauffe 2007/2008 a été dans la moyenne trentenaire du point de vue des conditions climatiques, avec 2540 DJU contre seulement 1983 DJU lors de la précédente saison.

La saison de chauffe 2007/2008 a commencé le 19 septembre 2007 pour se terminer au 30 juin 2008, soit 286 jours de chauffe contre 223 la saison précédente.

a) Production d'énergie :

-La production annuelle de chaleur représente 20,4 GWh, soit une hausse de plus de 15 % par rapport à la saison précédente.

-La production annuelle d'électricité représente 9,1 GWh contre 8,8 GWh la saison précédente.

-La part de la chaleur de récupération des cogénérateurs s'élève à 45% contre 52% la saison précédente.

b) Distribution d'énergie :

Le périmètre desservi par le service n'a pas évolué au cours de la saison.

Deux fuites se sont déclarées et ont été réparées, à savoir :

-Rue Montesquieu au mois de novembre 2007 ;

-Rue Tourette au mois de décembre 2007.

3- Bilan économique de la saison :

a) Recettes :

Poste	Valeur 2006/2007 (€)	Valeur 2005/2006 (€)	Variation (%)
R1 (vente de chaleur)	722 791	567 927	+ 27 %
P2 (maintenance et entretien)	179 846	169 919	+ 6 %
P3 (renouvellement)	70 356	65 578	+ 7 %
Vente àEDF	1 103 071	1 001 942	+10 %
TOTAL	2 076 064	1 805 368	+15 %

La hausse des ventes R1 est due à la hausse des consommations.

La hausse des ventes à EDF est due à une augmentation de la production d'électricité.

b) Dépenses :

Poste	Valeur 2006/2007 (€)	Valeur 2005/2006 (€)	Variation (%)
Achats matières premières (Gaz, Fioul)	1 343 616	1 107 060	+ 21 %
Amortissement des installations	276 536	276 536	0
Frais de maintenance et de personnels	214 565	212 965	+1 %
Autres frais	286 733	248 109	+ 8,5%
TOTAL	2 121 450	1 844 670	+ 15%

Les achats de matières premières (Gaz Naturel principalement) ont fortement augmenté suite à la hausse des consommations d'une part et à la hausse du prix unitaire du gaz naturel (+24 % entre les saisons 2006/2007 d'une part et 2007/2008 d'autre part)

c) Evolution des prix unitaires

Poste		Valeur 2006/2007	Valeur 2005/2006	Variation (%)
R1 (vente de chaleur)	Chauffage (€ TTC/MWh)	42,52	38,79	+ 9,6 %
	Eau Chaude sanitaire (€ TTC/m^3)	4,2	3,90	+ 7,7 %
P2 (maintenance et exploitation)	€ TTC/kW souscrit	11,98	10,74	+ 11 %
P3 (renouvellement	€ TTC/kW souscrit	4,69	4,14	+ 13 %

Malgré une hausse importante du prix du gaz sur la période (+24,5 %), le prix global de la chaleur n'a évolué que de +9,6 % du fait du jeu des termes d'actualisation des prix de vente de la chaleur.

Pour résumer, une famille abonnée au réseau public de chaleur paie moins cher pour son énergie qu'une famille ayant opté pour une solution individuelle. De plus, les fortes variations du prix du gaz connues sur la période concernée ont été amorties du fait des formules de révision négociées en 2006 par le délégant.

Du fait de la démolition effective de la barre U de l'aiguillade, le nombre des abonnés devrait maintenant être en diminution.

(C) LE POLYDOME

Le compte rendu d'activité relatif à la gestion du POLYDÔME en 2007 est distribué aux membres de la commission, puis commenté par Monsieur Patrick COGORDAN, Directeur de l'équipement.

Pour l'avenir, il est demandé que les photocopies distribuées aux membres de la commission soient imprimées en « recto-verso ».

La gestion du POLYDÔME a été confiée en 2006 à la Société GLEvents pour une durée de douze ans. Ce compte rendu d'activité porte sur la seconde année d'affermage. Sur le créneau commercial du tourisme d'affaire, l'équipement est complémentaire de celui de la Grande Halle et les équipes sont mutualisées (GLEvents gère aussi la Grande halle).
Le POLYDÔME affiche en 2007 un chiffre d'affaires de 3 035 318 € (3 133 004 € en 2006), soit un bénéfice de 105 663 € (91 841 € en 2006).

En 2007, le POLYDÔME a accueilli 463 manifestations (389 en 2005, 482 en 2006) dont plus de 85% de réunions. Ces manifestations ont pour la plupart eu une audience régionale (plus de 94 % en 2007, 86% en 2006). Au total en 2007, plus de 211 000 visiteurs ont fréquenté l'établissement (220 000 en 2006).
La direction du POLYDÔME s'est fixée pour objectif opérationnel de fidéliser sa clientèle actuelle en assurant un niveau d'accueil et de prestations de qualité. L'année 2007 a été marquée par le départ de l'ASM qui organise désormais les « 3ème mi-temps » au Stade Marcel MICHELIN et par une programmation culturelle accrue du fait du relogement des spectacles de l'Opéra Municipal en travaux.

(D) LES PARCS GERES PAR VINCI

(Blaise Pascal, Jaude/Vercingétorix, Saint Pierre, Allagnat, les Carmes-Delille)

Les rapports relatifs à la gestion de ces quatre équipements sont distribués aux membres de la commission. Madame Marie-France ANGELY commente les documents transmis.

(a) Parc de stationnement Blaise Pascal

La gestion et la construction de cet équipement ont été confiées en 1971 à la Société SPMH (Société du Parking Michel de Hospital) pour une durée de 45 ans. Le parc a été mis en service en 1973. La SPMH a rejoint le groupe VINCI PARK le 1er septembre 2006 et a été absorbé par voie de fusion par la SAPA (Société Auxilliaire des Parcs d'auvergne) le 28 décembre 2007.
Le parc est accessible 24/24 et 7/7 aux abonnés et est ouvert de 7H00 à 20H30 aux clients « horaires ». Le badge magnétique permet la sortie 24/24. En 2007, les 472 places de ont généré un chiffre d'affaire de 572 638. Le tarif « visiteurs » est de 1,20 € la première heure. Le tarif « abonnés » est de 77 € par mois.
La Société VINCI a effectué durant l'année 2007 divers travaux pour renforcer la sécurité (création d'un sas à chaque niveau). La réfection de la peinture commencée en 2006 a été poursuivi et la signalétique a été renforcée.

(b) Parcs de stationnement Jaude/Vercingétorix, Marché St Pierre et Allagnat

La gestion et la construction du parc de stationnement Jaude/Vercingétorix ont été confiées en 1985 pour une durée de 30 ans par la Ville à la SAPA devenue filiale de Vinci-Park. Par avenant signé l'année suivante (1986), la Ville a confié à la SAPA la gestion du parc de stationnement « Allagnat ». En 1987, la Ville a confié, par avenant, la gestion du parc de stationnement du Marché Saint-Pierre à la SAPA.
La fréquentation horaire totale des trois parcs en 2007 est légèrement en hausse par rapport à 2006 (+1,5%). Le nombre total des abonnés est en légère baisse (-3,8%). Le chiffre d'affaires total des trois parcs progresse de 2,2% (978 243 € TTC en 2007 contre 957 603 € TTC en 2006).

Parc JAUDE/VERCINGETORIX

Les 292 emplacements de ce parc ont généré en 2007 une recette de 549 392 € TTC.
Le parc est ouvert 7J/7 et 24H/24 pour les abonnés et de 7H00 à 1H00 pour les usagers « horaires », (sauf pour les dimanches et fêtes de 9H30 à 20h00). Le badge magnétique permet la sortie 24/24.
Le tarif « visiteurs » est de 1,30 € la première heure. Le tarif « abonnés » est de 78 € par mois. On assiste en 2007 à une baisse de fréquentation. Les usagers utilisent les parcs relais situés à l'extérieur et les transports en commun.

Parc MARCHE SAINT PIERRE

Les 186 emplacements de ce parc ont généré en 2007 une recette de 358 686 € TTC.
Comme pour JAUDE/VERCINGETORIX, le parc est ouvert 7J/7 et 24H/24 pour les abonnés et de 7H00 à 1H00 pour les usagers « horaires », (sauf pour les dimanches et fêtes de 9H30 à 20h00). Le badge magnétique permet la sortie 24/24.
Le tarif « visiteurs » est de 1,20 € la première heure. Le tarif « abonnés » est de 71 € par mois.
La fin des travaux en 2007 sur la Place Gaillard a permis au parc de stationnement de reprendre une activité normale. La nouvelle configuration de l'accès facilite l'entrée, ce qui génère une fréquentation qui reste néanmoins nettement inférieure à la fréquentation constatée avant les travaux du TRAM.
Il a été créé en 2007, deux emplacements réservés aux personnes à mobilité réduite.

Parc ALLAGNAT

Les 113 emplacements de ce parc ont généré en 2007 une recette de 70 164 € TTC. L'établissement est réservé exclusivement aux abonnés. Le tarif « abonnés » est de 69 €. La fréquentation baisse régulièrement (sorties difficiles le soir par l'avenue du colonel Gaspard et entrées délicates le matin durant les livraisons du centre commercial).

Ensuite est abordée la question de la publicité de ces équipements qui répondent à un besoin public et dont l'activité mériterait d'être mieux connue du grand public. Il est proposé à ce sujet un article dans un prochain « DEMAIN CLERMONT ».

(c) **Parc les CARMES DELILLE**

La gestion et la construction du parc de stationnement « Les Carmes » ont été confiées en 1981 pour une durée de 45 ans par la Ville à la Société PARCADE, aujourd'hui filiale de VINCI PARK.
Les 149 emplacements de ce parc ont généré en 2007 un chiffre d'affaires de 91 000 €.
L'accès de cet établissement est réservé aux abonnés.
Le tarif « abonnés » est de 45 € par mois. Un tarif trimestriel préférentiel a été institué en 2007 (136 € au lieu de 135 €). La baisse du nombre d'abonnés serait liée aux travaux du tramway et serait due aujourd'hui à l'utilisation du parc du 1er Mai en complément des transports en commun.

(E) LES AUTRES PARCS DE STATIONNEMENT

Parc de stationnement Place Gambetta

Le rapport relatif à la gestion de cet équipement est distribué aux membres de la commission. Madame Ghislaine HUGUENOT commente ce document.

La construction et la gestion de cet établissement ont été confiées en 1971 pour une durée de 45 ans par la Ville à la Société Auvergne Parking SA (échéance 2016).
Le chiffre d'affaires de l'exercice 2007 reste constant (633 000 €). Les recettes horaires ont été de 183 000 € environ.
L'activité parking représente 73% du chiffre d'affaires réalisé en 2007. L'activité « brocante » (21 000 € de recettes) représente 3,40% du CA.
Le parc est ouvert 7/7 et 24/24 pour les abonnés et ouvert chaque jour (sauf dimanches et jours fériés) de 8H00 à 21H30 pour les usagers « horaires ».
Le tarif de base est de 1,10 € pour la première heure. Les abonnements sont de 72 € pour un stationnement en surface et de 75 € pour un stationnement en sous-sol.
A la demande de la Ville, un abonnement spécial pour les riverains a été mis en place en 2006 (abonnement à 36 € au lieu de 72 €). Cette opération est particulièrement appréciée par les intéressés.
Parallèlement à l'exploitation du parking public, la Société Auvergne Parking a diversifié son activité :

- Brocante,
- Location de véhicules (autopartage),
- Mise à disposition de véhicules partagés,
- Garages à vélos...

Il est demandé à l'exploitant de compléter son document par la fourniture, dans les meilleurs délai, d'un rapport sur ces activités annexes.

Suit un débat sur l'activité « auto partage » assurée par cet établissement et qui mériterait d'être mieux connue du public.

Parc de stationnement POTERNE/CATHEDRALE

Le rapport relatif à la gestion de cet équipement est distribué aux membres de la commission. Monsieur Michel MIGLIERINA commente ce document.

La gestion et la construction de cet équipement ont été confiées en 1973 pour une durée de 45 ans par la Ville à la Société Parking de la Poterne. Le parc est ouvert 24H/24 et 365J/365. Les tarifs appliqués aux abonnés varient de 29 € à 70 € par mois en fonction du niveau des prestations. Le tarif appliqué aux visiteurs est de 1 € la première heure. En 2006, les 310 emplacements de ce parc ont généré un chiffre d'affaires de 576 000 € environ.

(F) LA GARE ROUTIERE

Le rapport relatif à la gestion de cet équipement est distribué aux membres de la commission. Monsieur Didier JOURDAIN commente ce document.

La gestion de cet établissement a été confiée par la Ville, sous la forme d'un contrat d'affermage en 1994 pour une durée de 15 ans à la Société d'Economie Mixte de la Gare Routière (dont la Ville est un des principaux actionnaires). En 2007, les charges d'exploitation sont de 246 000 € environ sur 12 mois pour 241 000 € environ en 2006 sur 10 mois soit une baisse de 18% (ramenée au mois d'activité). L'activité commerciale de la SEM est assurée par sept salariés.
En 2007, le chiffre d'affaires net est de 145 000 € environ (12 mois) pour 113 000 € en 2006 (10 mois), soit une hausse de 7% (ramenée au mois d'activité). La taxe sur les départs se maintient à un bon niveau 73 000 € en 2007 (12 mois) pour 52 000 € en 2006 (10 mois), soit une hausse de 17% due pour l'essentiel à la ligne Clermont/Aulnat. Toutefois, on assiste depuis septembre 2007 à une tendance à la baisse des rotations de bus. Cette baisse a pour origine la reprise par la T2C de la ligne Clermont/Lempdes/Pont-du-Château dont les départs ne se font plus à la gare routière. L'activité « Marché aux puces » (56 000 € de recettes en 2007) se maintient par rapport à 2006 (47 000 € sur 10 mois), mais reste inférieure à 2005 (74 000 € en 2005 sur 14 mois).

Monsieur le Président ferme la séance et explique qu'un prochain numéro de « DEMAIN CLERMONT » abordera la question du stationnement et de la circulation à Clermont-Ferrand

Fin de la réunion 18h15

Fait à Clermont-Ferrand le jeudi 12 mars 2009

LE PRESIDENT

ALAIN MARTINET

VILLE DE CLERMONT FERRAND

COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

REUNION DU MERCREDI 20 mai 2009
14H30 16H00
Hôtel de Ville
(salle BLAISE PASCAL)

-1- Délégation de Service Public pour le chauffage des quartiers Croix de Neyrat, Champratel et les Vergnes

--------- PROCES VERBAL N°3---------

(mandature 2008/2014)

-1- LES MEMBRES PRESENTS :

- **Monsieur le Président :**
  - Monsieur Alain MARTINET,
- **Le Collège des élus désignés au sein du Conseil Municipal lors de sa séance du 04 avril 2008 :**
  - Monsieur Alain BARDOT,
  - Philippe GORCE.

- Le Collège des représentants d'associations locales nommées par le Conseil Municipal lors de sa séance du 13 juin 2008 :

- AUTOMOBILE CLUB D'AUVERGNE REPRESENTE PAR MONSIEUR PATRICE BESQUEUT,
- CONFEDERATION NATIONALE DU LOGEMENT REPRESENTEE PAR MADAME THERESE SOUCILLE,
- UFC QUE CHOISIR REPRESENTEE PAR MONSIEUR MAX GRENERY,
- CONSOMMATION LOGEMENT CADRE DE VIE REPRESENTEE PAR MONSIEUR GUY GRAVELAT.

- Personnalités invitées pour leur compétence :

- Monsieur Alain GORAGUER Auvergne Habitat.

- Les services municipaux :

- Monsieur Pierre CONNE (Direction des affaires juridiques),
- Monsieur Sébastien RIERA (Direction des Services Techniques),
- Monsieur Jean-Michel MICHALOT, (Direction des affaires juridiques).

-2- LES MEMBRES EXCUSES OU ABSENTS :

- **Le Collège des élus désignés au sein du Conseil Municipal lors de sa séance du 04 avril 2008 :**
  - Madame Patricia AUCOUTURIER,
  - Madame Carole COURTIAL,
  - Monsieur Michel FANGET,
  - Madame Christine PERRET,
  - Monsieur Alain LAFFONT,
  - Madame Odile VIGNAL,
  - Madame Cécile AUDET,

- Le Collège des représentants d'associations locales nommées par le Conseil Municipal lors de sa séance du 13 juin 2008 :

- FEDERATION DEPARTEMENTALE DE L'HOTELLERIE DU PUY-DE-DOME,
- UROC AUVERGNE,
- VERSUS PROD,
- UNION DES COMITES DE QUARTIERS (PIERRE BOYER) (JOËLLE BRUNEL),
- CLERMONT-COMMERCE (STANISLAS RENIE).

Monsieur le Président de la Commission ouvre la séance et remercie les participants pour leur présence, Monsieur le Président propose alors d'aborder l'ordre du jour.

-3- ORDRE DU JOUR :

Délégation de Service Public pour le chauffage des quartiers Croix de Neyrat, Champratel et les Vergnes :

Le texte suivant est distribué aux membres de la commission et commenté par Monsieur Sébastien RIERA :

-----CHAUFFAGE URBAIN-----
Délégation de Service Public Croix de Neyrat – Champratel – Les Vergnes : Présentation du contexte et du projet

Vu l'article L1411-4 du code général des collectivités territoriales selon lequel les assemblées délibérantes des collectivités territoriales se prononcent sur le principe de toute délégation de service public local après avoir recueilli l'avis de la Commission consultative des services publics locaux.

Vu l'article L. 1413-1 du code général des collectivités, relatif à la composition et au rôle de la commission consultative des services publics locaux.

Vu la délibération en date du 04 avril 2008 et la délibération du Conseil Municipal du 13 juin 2008 instituant la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

En application de la délibération du 13 juin 2008 donnant au Maire délégation pour saisir directement et pour avis la Commission Consultative des Services Publics Locaux, il est demandé à la CCSPL de se prononcer sur le sujet de délégation du service public de la production et la distribution de chaleur dans les secteurs de Croix de Neyrat, Champratel et les Vergnes.

Il est exposé ce qui suit :

1. **Rappel de la situation actuelle**

Les secteurs de Croix de Neyrat, Champratel et les Vergnes sont aujourd'hui intégrés dans un périmètre administratif de délégation de service public pour la production et la distribution de chaleur, d'eau chaude sanitaire (réseaux primaires) ainsi que pour l'entretien des unités de distributions intérieures et de ventilation (réseaux secondaires).

Ce périmètre délégué comprend près de 48 chaufferies indépendantes qui alimentent plus de 3 300 équivalent-logements : Logidôme, Auvergne Habitat, l'Ophis, des copropriétés privées ainsi que des équipements communaux (gymnases, groupes scolaires et crèches) et communautaires (piscine).

Cette délégation de service public arrive à échéance le **30 septembre 2009**.

La Collectivité est propriétaire de l'ensemble des chaufferies présentes sur le périmètre depuis les années 70. En effet, à cette époque, un seul contrat de fourniture de gaz naturel permettait d'assurer l'approvisionnement des installations à un prix compétitif.

Aujourd'hui, ce type de contrat unique multi-sites n'existe plus ; ainsi, chaque chaufferie dispose d'un contrat de fourniture indépendant.

2. Etudes pour la création de réseaux de chaleur

Par délibération du Conseil Municipal du 14 décembre 2006, la Ville de Clermont-Ferrand a souhaité poursuivre la réflexion relative à la création de réseaux de chaleur bois sur les quartiers Croix de Neyrat, Champratel, les Vergnes et le secteur de la Gauthière.

Le prestataire retenu pour les quartiers Croix de Neyrat, Champratel et les Vergnes est le bureau d'études GIRUS.

Dans le cadre des études de faisabilité de réseaux de chaleur alimentés au bois-énergie, le périmètre de la DSP actuelle a été élargi afin d'intégrer des sites présentant des consommations énergétiques importantes tels que :

- La Gendarmerie ;
- Le Lycée A.Brugière ;
- La Poste ;
- Le collège A. Camus ;
- L'Institut des Métiers.

Ainsi, l'ensemble du périmètre étudié présente une consommation annuelle d'énergie pour le chauffage et la production d'eau chaude sanitaire de 50 950 MWh, soit la consommation d'environ 4 200 logements.

3. Caractéristiques du projet

La délégation envisagée est une concession de service public conformément à l'article L1411-1 du Code général des collectivités territoriales, et concernant le périmètre géographique couvrant les quartiers de Croix de Neyrat, Champratel et Les Vergnes.

Il s'agit d'un contrat par lequel une personne morale de droit public confie la gestion d'un service public dont elle a la responsabilité à un délégataire public ou privé, dont la rémunération est substantiellement liée aux résultats de l'exploitation du service. Le délégataire sera chargé de construire des ouvrages nécessaires au service.

La procédure de délégation comporte plusieurs phases :

- sélection des candidatures,
- remise des offres sur la base d'un programme de consultation,
- analyse des offres,
- négociations,
- choix de l'attributaire et finalisation du contrat.

Les critères de choix du futur délégataire prendront en compte à la fois des éléments techniques, financiers, environnementaux et d'assurance de continuité de service public.

La durée envisagée de la délégation est de 25 ans.

Les investissements à réaliser dans le cadre de la délégation sont :

- construction d'une ou deux chaufferie(s) centrale(s) alimentée(s) à plus de 70% par de la biomasse et desservant tout ou partie de l'ensemble Croix de Neyrat, Champratel et Les Vergnes ;
- création des réseaux primaires et sous-stations liés ;
- rénovation des chaufferies existantes « non raccordées », lesquelles ont été amorties sur la durée du précédent contrat.

Au vu des résultats de l'étude de faisabilité menée au cours de l'année 2008, le gain escompté sur le coût global de la chaleur (fourniture de l'énergie + charges d'exploitation-maintenance + amortissement des équipements) est compris entre 10 et 15 % par rapport à la situation au premier semestre 2008.
Ainsi, le prix moyen de l'énergie serait de **63 € TTC / MWh** sur la base des prix des énergies gaz naturel et biomasse au cours du premier semestre 2008.

Les tarifs proposés seront de type « binôme », avec une part fixe (proportionnelle à la puissance souscrite) et une part variable (proportionnelle aux consommations énergétiques).
L'une des obligations essentielles du service public est le principe d'égalité de traitement entre les usagers du service.

Du point de vue environnemental, la réalisation d'un tel réseau conduirait à une baisse d'environ 73% des émissions de CO_2, principal gaz à effet de serre, soit 8 300 tonnes CO_2 / an.

SUIT UN DEBAT SUR LA PERTINENCE D'INVESTIR DANS UN RESEAU DE CHALEUR DANS LE **QUARTIER « CROIX de NEYRAT, CHAMPRATEL, Les VERGNES » :**

Monsieur Sébastien RIERA explique qu'aujourd'hui, le prix du MWh est de l'ordre de 70 € TTC pour un chauffage individuel se répartissant en trois prestations distinctes (la consommation, l'entretien des équipements et enfin la provision pour le remplacement des matériels). Sur le périmètre prévu (50 millions de kWh fournis à 4 200 logements, l'étude réalisée par le cabinet GIRUS démontre que le prix du MWh devrait être de l'ordre de 63 € TTC (tarifs de l'énergie thermique au 1er semestre 2008).

Monsieur Alain BARDOT souligne qu'il a été alerté par certaines copropriétés qu'un exploitant de chaufferie collective continuait à percevoir des provisions pour le remplacement des matériels alors que le contrat arrive à échéance.

Monsieur Guy GRAVELAT explique que les consommateurs s'interrogent sur cette question.

Monsieur Alain GORAGUER précise que l'exploitant de chaufferie doit rendre des comptes en fin de contrat et rembourser les bailleurs pour les « trop perçus ».

Monsieur Sébastien RIERA répond que l'exploitant doit fournir à chaque abonné un état, mais que si le compte « maintien des installations » est négatif, le déficit est à la charge de l'exploitant. En revanche, si le compte est positif, l'investissement revient à la collectivité délégante (la Commune).

Monsieur Patrice BESQUEUT expose que le prix qui sera demandé pour le réseau de chaleur sera déterminé sur la base d'un minimum de bailleurs et de copropriétés intéressés. Ce mécanisme permettra de mutualiser les coûts d'investissement. Mais si certains ne participaient pas, la part de chacun augmenterait d'autant.

Monsieur Alain MARTINET répond que l'intérêt général est de chercher à mutualiser les coûts, mais qu'effectivement chaque copropriétaire ou chaque bailleur se déterminera en fonction de son intérêt propre. La Ville a commencé à rencontrer les intéressés.

Monsieur Alain GORAGUER précise qu'en ce qui concerne AUVERGNE HABITAT, le coût du MWh sera un élément important. Chaque immeuble sera analysé au cas par cas. Par ailleurs l'impact sur l'environnement sera aussi un élément déterminant.

Monsieur Max GRENERY demande pourquoi le projet qui repose sur une énergie produite à partir d'une chaudière à bois prévoit un dispositif en parallèle fonctionnant au gaz.

Monsieur Sébastien RIERA explique que sur l'année, la chaudière à bois assure 70% de la production d'énergie. Toutefois, en été la chaudière à bois n'est pas très pertinente et une chaudière à gaz doit venir prendre le relais.

Monsieur Guy GRAVELAT s'inquiète sur l'évolution du prix de l'énergie.

Monsieur Sébastien RIERA confirme que l'on a que très peu de visibilité quant à l'évolution des prix. Cependant, dans le cas d'un système de chaufferie à bois, l'évolution des prix ne sera pas uniquement indexée sur le prix du brut, mais principalement sur le coût de la main d'œuvre.

Monsieur Philippe GORCE précise qu'aujourd'hui les ressources en bois sont importantes, la demande assez limitée, mais on peut s'inquiéter si un jour le marché du bois se tendait (augmentation de la demande et réduction de l'offre).

Monsieur Alain MARTINET précise que la filière bois est en train de s'organiser.

Monsieur Philippe GORCE demande des précisions sur les pollutions relâchées dans l'atmosphère.

Monsieur Sébastien RIERA explique que toute combustion apporte une pollution. Toutefois, dans le cas présent il s'agira d'une installation de type industriel qui dégagera moins de CO_2 que la somme des installations individuelles.

Monsieur Philippe GORCE s'inquiète du nombre de camions nécessaires à la livraison de bois.

Monsieur Sébastien RIERA répond qu'il faudra compter sur un camion par jour en moyenne.

Monsieur Max GRENERY demande quel sera le lieu d'implantation de la chaufferie.

Monsieur Sébastien RIERA explique que la chaufferie doit être implantée à proximité des lieux de distribution et qu'un terrain situé à côté de la gendarmerie est envisagé.

Monsieur Max GRENERY s'interroge sur la durée de la DSP (25 ans) alors qu'une chaufferie s'amortit normalement sur une durée beaucoup moins importante.

Monsieur Sébastien RIERA explique que ce matériel a une durée de vie supérieure à la durée de vie d'une chaufferie individuelle. 25 ans permettront de lisser plus longtemps la part d'amortissement. Le prix payé par les usagers sera ainsi réduit.

Monsieur Alain BARDOT expose pourquoi la Ville a opté pour une DSP. La fourniture de chauffage urbain ne constitue pas le cœur de métier de la Collectivité Publique. Le montant des investissements est très important et pèserait sur d'autres investissements public. Le personnel municipal ne dispose pas des qualifications professionnelles requises.

Monsieur Alain MARTINET clos la séance et précise que la décision opérationnelle sera prise en fonction du résultat des consultations.

Avis de la commission consultative des services publics locaux :

La commission consultative des services publics locaux émet un avis favorable au lancement de la procédure relative à la délégation de service public pour la réalisation et la gestion d'un système de production et de distribution de chaleur d'eau chaude pour les quartiers CROIX de NEYRAT, CHAMPRATEL, Les VERGNES.

Fait à Clermont-Ferrand le mardi 26 mai 2009

LE PRESIDENT

ALAIN MARTINET